

Paru le : 1 avril 2011

Auteur : Marine Lamoureux

Lien : <http://www.la-croix.com/Archives/2011-04-01/La-recherche-sur-l-embryon-a-nouveau-en-debat-au-Senat->

[La-recherche-sur-l-embryon-a-nouveau-en-debat-au-Senat- NP -2011-04-01-625371](#)

## La recherche sur l'embryon à nouveau en débat au Sénat

**Les sénateurs, sensibles aux arguments de certains chercheurs, pourraient autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires la semaine prochaine**

Ren n'est encore joué. Mais les chercheurs viennent de remporter une victoire. Cette semaine, la commission des affaires sociales du Sénat a en effet adopté un amendement qui lève le principe d'interdiction des recherches sur l'embryon et prévoit une autorisation encadrée. Or, à quelques jours de la discussion du projet de loi de bioéthique en séance publique, du 5 au 7 avril, les laboratoires maintiennent la pression. C'est ainsi qu'hier le biologiste Marc Peschanski a présenté les résultats de ses recherches sur la maladie de Steinert, une dystrophie musculaire qui touche environ 7 000 personnes en France, publiés dans le journal de référence *Cell Stem Cell*. À partir de cellules souches issues d'embryons atteints de cette pathologie (et triés lors d'un diagnostic préimplantatoire), une équipe de son laboratoire I-Stem d'Évry (Essonne), menée par

la chercheuse de l'Inserm Cécile Martinat, est parvenue à obtenir des neurones malades et, ainsi, à mieux comprendre certains désordres dans la communication entre le système nerveux et les muscles. Parallèlement, Marc Peschanski a annoncé avoir identifié, par criblage (lire les Repères), deux composés pharmacologiques ayant un « effet thérapeutique » sur cette maladie, évoquant une recherche « porteuse d'espoirs ». « Aucune autre approche expérimentale n'aurait permis aujourd'hui d'élucider ces mécanismes », a assuré hier Cécile Martinat.

Pour le rapporteur du texte de bioéthique, le sénateur UMP Alain Milon, « on ne peut, à l'heure actuelle, se priver de ce type de recherches. Si à l'avenir, on peut faire autrement, notamment grâce aux cellules souches adultes, on abandonnera la recherche sur l'embryon, mais nous n'en sommes pas là. » L'élu a été sensible aux arguments de Marc Peschanski, qui souligne « les différences importantes » existant entre les cellules souches embryonnaires ou ES et les cellules IPS - ces cellules adultes « reprogrammées » afin d'acquiescer les mêmes propriétés que les cellules ES.

Surtout, le sénateur Alain Milon explique vouloir « mettre fin à une hypocrisie institutionnelle ». Depuis 2004, en effet, l'interdiction de la recherche embryonnaire était assortie en France de dérogations attribuées par l'Agence de la biomédecine, ce qui a permis, d'ailleurs, aux équipes d'I-Stem de travailler sur la maladie de Steinert. « On interdit et on autorise,

c'est complètement incohérent ! Et totalement illisible à l'étranger », ajoute le rapporteur, convaincu que la chambre haute adoptera la même ligne lors de l'examen du texte, d'autant que le Parti socialiste est favorable à l'autorisation, tout comme le Conseil d'État et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst).

**Le maintien de l'interdiction compte beaucoup de partisans, au premier rang desquels le ministre de la santé, Xavier Bertrand.**

Marie-Thérèse Hermange y est elle, fermement opposée. « Lever l'interdiction, c'est tout un symbole », regrette la sénatrice UMP de Paris, qui a le sentiment que « les chercheurs nous prennent pour des scribes, une chambre d'enregistrement des évolutions de la science. Or, le législateur est là pour s'interroger sur le sens ». Pour cette élue chrétienne, comme pour nombre de citoyens, la fin ne justifie pas les moyens, même si les cellules souches embryonnaires devaient permettre à terme des progrès thérapeutiques majeurs, ce qui fait débat.

« Prétendre soigner l'humanité en instrumentalisant la vie, c'est inacceptable », s'insurge Tugdual Derville, le délégué général de l'Alliance pour les droits de la vie. De

son côté, Jean-Marie Le Mené, le président de la Fondation Jérôme-Lejeune, trouve « totalement immoral » d'utiliser les cellules souches embryonnaires pour permettre aux laboratoires pharmaceutiques de tester des médicaments. « La réalité, c'est que l'on va vendre ce service aux labos, c'est-à-dire faire du business sur la destruction d'êtres humains ! Comme si cela n'avait plus d'importance... », se désole-t-il. La fondation était favorable à l'amendement du député Xavier Breton (UMP, Ain), adopté en première lecture à l'Assemblée, qui revenait à n'utiliser que des cellules souches adultes pour la recherche de médicaments. Mais la commission des affaires sociales du Sénat a rendu l'amendement caduc en autorisant la recherche embryonnaire.

La bataille, toutefois, ne fait que commencer. Le maintien de l'interdiction compte beaucoup de partisans, au premier rang desquels le ministre de la santé, Xavier Bertrand. Le 3 février, celui-ci déclarait dans l'hebdomadaire *La Vie* : « Notre position de 2004 reste la bonne : une interdiction, mais avec des dérogations très encadrées. Notre projet se veut équilibré et rassurant (...) Il prend en compte la dimension particulière de l'embryon humain mais permet aussi à la recherche de progresser pour le bien de tous. » En outre, en vertu des institutions, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot.

MARINE LAMOUREUX